

Supplier's Declaration of Conformity

According to 47CFR, Part 2 and 15, Class B Personal Computers and Peripherals; and/or CPU Boards and Power Supplies used with Class B Personal Computers

We: Epson America, Inc.

Located at: 3840 Kilroy Airport Way, MS 3-13, Long Beach, CA 90806

Telephone: (562) 981-3840

Declare under sole responsibility that the product identified herein, complies with 47CFR Part 2 and 15 of the FCC rules as a Class B digital device. Each product marketed, is identical to the representative unit tested and found to be compliant with the standards. Records maintained continue to reflect the equipment being produced can be expected to be within the variation accepted, due to quantity production and testing on a statistical basis as required by 47CFR §2.906. Operation is subject to the following two conditions: (1) this device may not cause harmful interference, and (2) this device must accept any interference received, including interference that may cause undesired operation.

Trade Name: Epson®

Type of Product: Projector

Model: H919A

Marketing Name: BrightLink® 1485Fi/1485Fi+

Options: Remote controller (Model 2198635 xx [x=0-9])

Type of Product: Finger Touch Unit

Model: ELPFT01

Type of Product: HDBase-T™ Control Box

Model: ELPHD02

Wireless LAN with Bluetooth Safety and Specifications

Contains wireless LAN with Bluetooth module model: WLU5630B-D101(RoHS)

This document provides safety instructions and describes the specifications. Read this document carefully before use to ensure your safety and product performance.

Data transmission is always initiated by software, which is then passed down through the MAC, through the digital and analog baseband, and finally to the RF chip. Several special packets are initiated by the MAC. These are the only ways the digital baseband portion will turn on the RF transmitter, which it then turns off at the end of the packet. Therefore, the transmitter will be on only while one of the aforementioned packets is being transmitted. In other words, this device automatically discontinues transmission in case of either absence of information to transmit or operational failure.

This equipment is restricted to indoor operation only.

U.S.

Contains FCC ID: BKMAE-WLU5630

This equipment has been tested and found to comply with the limits for a Class B digital device, pursuant to Part 15 of the FCC Rules. These limits are designed to provide reasonable protection against harmful interference in a residential installation. This equipment generates, uses, and can radiate radio frequency energy and, if not installed and used in accordance with the instructions, may cause harmful interference to radio communications. However, there is no guarantee that interference will not occur in a particular installation. If this equipment does cause harmful interference to radio or television reception, which can be determined by turning the equipment off and on, the user is encouraged to try to correct the interference by one of the following measures:

- Reorient or relocate the receiving antenna.
- Increase the separation between the equipment and receiver.
- Connect the equipment into an outlet on a circuit different from that to which the receiver is connected.
- Consult the dealer or an experienced radio/TV technician for help.

Caution: Changes or modifications not expressly approved by the party responsible for compliance could void the user's authority to operate this equipment. Properly shielded and grounded cables and connectors must be used for connection to host computers and / or peripherals in order to meet FCC emission limits.

This transmitter must not be co-located or operating in conjunction with any other antenna or transmitter.

This equipment complies with FCC radiation exposure limits set forth for an uncontrolled environment and meets the FCC radio frequency (RF) Exposure Guidelines. This equipment should be installed and operated keeping the radiator at least 7.8 inches (20 cm) or more away from person's body.

Canada

Contains IC: 1052D-WLU5630

CAN ICES-3 (B)/NMB-3 (B)

This device complies with Industry Canada's license-exempt RSSs. Operation is subject to the following two conditions: (1) This device may not cause interference; and (2) This device must accept any interference, including interference that may cause undesired operation of the device.

This equipment complies with IC radiation exposure limits set forth for an uncontrolled environment and meets RSS-102 of the IC radio frequency (RF) Exposure rules. This equipment should be installed and operated keeping the radiator at least 7.8 inches (20 cm) or more away from person's body.

Epson America, Inc. Limited Warranty

3-Year Limited Warranty Terms and Conditions

- A. What Is Covered:** Epson America, Inc. ("Epson") warrants to the original retail purchaser of the Epson projector product enclosed with this limited warranty statement that the product, if purchased new and operated in the United States, Canada, or Puerto Rico, will conform to the manufacturer's specifications and will be free from defects in workmanship and materials for a period of three (3) years from the date of original purchase. This warranty is not transferable.
- B. What Epson Will Do To Correct Problems:** Should your product prove defective during the limited warranty period, please call Epson at the number at the end of this limited warranty. This line will be answered during Epson's regular support hours (currently 6:00 AM to 8:00 PM Pacific Time, Monday through Friday, and 7:00 AM to 4:00 PM on Saturdays - subject to change). When you call, please be prepared to provide the service technician with proof of purchase information including the serial number and original date of purchase. You may also need to provide proof of purchase if warranty coverage cannot be verified by the serial number. If Epson confirms warranty service is required, Epson will, at its option, repair or replace the defective unit, without charge for parts or labor. If Epson authorizes an exchange for the defective unit, Epson will ship a replacement product to you, freight prepaid, so long as you use an address in the United States, Canada, or Puerto Rico. You are responsible for securely packaging the defective unit and returning it to Epson within five working days of receipt of the replacement. Epson requires a debit or a credit card number to secure the cost of the replacement product in the event you fail to return the defective one. If Epson authorizes repair instead of exchange, Epson will direct you to send your product to Epson or its authorized service center, where the product will be repaired and sent back to you. You are responsible for packing the product and for all postage or shipping costs to and from the Epson authorized service center. When warranty service involves the exchange of the product or of a part, the item replaced becomes Epson property. The exchanged product or part may be new or refurbished to the Epson standard of quality. If service cannot be provided on the product for any reason and Epson no longer sells the same model, Epson will replace your product with a model of equal or superior value. Replacement products or parts assume the remaining warranty period of the original product.
- C. What This Warranty Does Not Cover:**
1. Any damage caused by misuse, abuse, improper installation, neglect, improper packing or shipping; disasters such as fire, flood, or lightning; improper electrical currents, software problems, or interaction with non-Epson products
 2. Any damage caused by, or any service for, third-party software, applications, parts, components, or peripheral devices added to the product after its shipment from Epson, such as dealer or user-added boards, components, or cables
 3. Any damage caused by installing the product next to a heat source, or directly in the path of an air vent, or an air conditioner
 4. Damage due to excessive, continual usage

5. Damage cause by failure to properly maintain the projector (see your online *User's Guide* for details)
 6. Service when the projector is used outside the U.S., Canada, or Puerto Rico
 7. Service if the product label, logo, rating label, or serial number has been removed
 8. Loss of data
 9. Installation or removal
 10. Any damage from service performed by other than an Epson Authorized Servicer
 11. Damage resulting from operation in areas with smoke, oil, high humidity, dust, or excessive vibration
 12. Cosmetic damage caused by handling or normal wear and tear during usage
 13. Any product or parts purchased as used, refurbished, or reconditioned
 14. Any damage caused by using improper packaging materials or improper packaging and shipping when returning a product for repair or replacement. You will be invoiced for such shipping damage to product
- This warranty is not transferable. Epson is not responsible for your data or applications, which cannot be restored and should be backed up by you. Postage, insurance, or shipping costs incurred in presenting your Epson product for carry-in warranty service are your responsibility. If a claimed defect cannot be identified or reproduced in service, you will be held responsible for costs incurred.

D. DISCLAIMER OF WARRANTIES: EPSON'S SOLE AND EXCLUSIVE LIABILITY AND YOUR EXCLUSIVE REMEDY FOR BREACH OF WARRANTY SHALL BE LIMITED TO EITHER, AT EPSON'S OPTION, REPAIR OR REPLACEMENT AS SET FORTH ABOVE. THE WARRANTY AND REMEDY PROVIDED ABOVE ARE EXCLUSIVE AND IN LIEU OF ALL OTHER EXPRESSED OR IMPLIED WARRANTIES INCLUDING, BUT NOT LIMITED TO, THE IMPLIED WARRANTIES OF MERCHANTABILITY, FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE AND NON-INFRINGEMENT. SOME LAWS DO NOT ALLOW THE EXCLUSION OF IMPLIED WARRANTIES. IF THESE LAWS APPLY, THEN ALL EXPRESS AND IMPLIED WARRANTIES ARE LIMITED TO THE WARRANTY PERIOD IDENTIFIED ABOVE. UNLESS STATED HEREIN, ANY STATEMENTS OR REPRESENTATION MADE BY ANY OTHER PERSON OR FIRM ARE VOID. SOME STATES DO NOT ALLOW LIMITATIONS ON HOW LONG IMPLIED WARRANTIES LAST, SO THE ABOVE LIMITATIONS MAY NOT APPLY TO YOU.

E. EXCLUSION OF DAMAGES; EPSON'S MAXIMUM LIABILITY: IN NO EVENT SHALL EPSON OR ITS AFFILIATES BE LIABLE FOR ANY SPECIAL, INCIDENTAL, OR CONSEQUENTIAL DAMAGES OR ANY LOST PROFITS, COST OF SUBSTITUTE EQUIPMENT, DOWNTIME, CLAIMS OF THIRD PARTIES, INCLUDING CUSTOMERS, OR INJURY TO PROPERTY, RESULTING FROM THE USE OR INABILITY TO USE THE EPSON PRODUCT, WHETHER RESULTING FROM BREACH OF WARRANTY OR ANY OTHER LEGAL THEORY. IN NO EVENT SHALL EPSON OR ITS AFFILIATES BE LIABLE FOR DAMAGES OF ANY KIND IN EXCESS OF THE ORIGINAL RETAIL PURCHASE PRICE OF THE PRODUCT. SOME STATES DO NOT ALLOW EXCLUSION OR LIMITATION OF INCIDENTAL OR CONSEQUENTIAL DAMAGES, SO THE ABOVE LIMITATIONS MAY NOT APPLY TO YOU.

F. Disputes, Arbitration, Governing Laws:

1. Both you and Epson agree that any controversy or claim arising out of or relating to Epson products or services or this agreement, shall be resolved by arbitration on an individual, non-class, non-representative basis, rather than in court. The arbitration shall be governed by the rules of JAMS that are in effect when the arbitration is filed, excluding any rules that permit arbitration on a class or representative basis and under the rules set forth in this agreement. The arbitrator, and not any federal, state, or local court or agency shall have the exclusive authority to resolve any dispute relating to the interpretation, applicability, enforceability, or formation, including but not limited to, any claim that all or any part is void or voidable. JAMS rules are available at <http://www.jamsadr.com> or by calling 1-800-352-5267. Disputes shall be resolved by a single neutral arbitrator, and both parties shall have a reasonable opportunity to participate in the selection of the arbitrator. If you wish, you may appear at the arbitration by phone. The arbitrator is bound by the terms of this agreement.
2. Pre-Arbitration Steps and Notice. Before submitting a claim for arbitration, you agree to try, for sixty (60) days, to resolve any dispute informally by contacting us at customer.inquires@ea.epson.com. Please include your name, address and contact information, the facts giving rise to the dispute, and the relief

requested. You agree to act in good faith to resolve the dispute, but if you and Epson do not reach a resolution within the sixty (60) days, you may commence an arbitration.

3. Opt-out. You may elect to opt out (exclude yourself) from the final, binding, individual arbitration procedure and waiver of class and representative proceedings specified in this agreement by sending a written letter to Epson America, Inc., ATTN: Legal Department, 3840 Kilroy Airport Way, Long Beach, CA 90806, within thirty (30) days of your purchase of the Epson products and/or services that specifies (i) your name, (ii) your mailing address, and (iii) your request to be excluded from the final, binding individual arbitration procedure and waiver of class and representative proceedings specified in this Section F. In the event that you opt-out consistent with the procedure set forth above, all other terms shall continue to apply, including the requirement to provide notice prior to litigation.
4. There is no judge or jury in arbitration and your grounds for appeal are limited, however, the arbitrator is empowered to grant relief and award you the same damages as a court could, including declaratory or injunctive relief. Judgment on the arbitration may be entered in any court having jurisdiction.
5. Notwithstanding the foregoing, you may bring an individual action in a small claims court of your state or municipality if the action is within that court's jurisdiction and is pending only in that court.
6. Notwithstanding the foregoing, we also both agree that you or we may bring suit in court to enjoin infringement or other misuse of trademark, patent infringement, copyright, or trade secret.
7. Any action must be brought within one (1) year of the expiration of the warranty.
8. If any provision in this Section F is found to be unenforceable, that provision shall be severed with the remainder of this agreement remaining in full force and effect. The foregoing shall not apply to the prohibition against class, consolidated or representative actions. This means that if Section 9 below is found to be unenforceable, the entire Section 9 (but only section 9), shall be null and void.
9. **We each agree that any dispute resolution proceedings will be conducted only on an individual basis and not in a class, consolidated or representative action.**
10. This section F is governed by the Federal Arbitration Act.

G. Other Provisions:

1. Other Rights You May Have: This warranty gives you specific legal rights, and you may also have other rights which vary from jurisdiction to jurisdiction. Some jurisdictions do not allow limitations on how long an implied warranty lasts, or allow the exclusion or limitation of incidental or consequential damages, so the above limitations or exclusions may not apply to you.
2. Warranties in Canada: In Canada, warranties include both warranties and conditions.
3. Governing Law: Except for any claims subject to arbitration pursuant to Section F, you and Epson agree that the law of the state where you reside shall govern.
4. Venue: Except for claims subject to arbitration pursuant to Section F, in the event of a dispute, you and Epson both consent to the jurisdiction of your state of residence or, if none, then of the courts in Los Angeles County, California.

To find the Epson Authorized Reseller nearest you, please visit: www.epson.com in the U.S. or www.epson.ca in Canada. To find the Epson Customer Care Center nearest you, please visit www.epson.com/servicecenterlocator in the U.S. or www.epson.ca/servicecenterlocator in Canada. To contact the Epson ConnectionSM, please call (800) 637-7661 or (562) 276-4394 in the U.S. and (905) 709-3839 in Canada or write to Epson America, Inc., P.O. Box 93012, Long Beach, CA 90809-3012.

Déclaration de conformité du fournisseur

Selon la norme 47CFR, parties 2 et 15, régissant les ordinateurs personnels et périphériques de classe B, et/ou les unités centrales et les dispositifs d'alimentation électrique utilisés avec les ordinateurs personnels de classe B :

Nous : Epson America, Inc.

Situé à : 3840 Kilroy Airport Way, MS 3-13, Long Beach, CA 90806

Téléphone : 562 981-3840

Déclarons, sous notre seule et unique responsabilité, que le produit identifié dans la présentes est conforme à la norme 47CFR, parties 2 et 15, des règles FCC régissant les dispositifs numériques de classe B. Chaque produit commercialisé est identique à l'appareil représentatif testé et jugé conforme aux normes. Les registres maintenus continuent d'indiquer que l'équipement produit devrait se situer dans les limites de variation acceptables, du fait de la production en quantité et des essais statistiques réalisés, conformément au règlement 47CFR, alinéa 2.906. Son utilisation est soumise aux deux conditions suivantes : 1) cet appareil ne doit pas provoquer d'interférences néfastes, et 2) cet appareil doit tolérer les interférences reçues, y compris celles qui risquent de provoquer un fonctionnement indésirable.

Nom commercial : Epson®

Type de produit : Projecteur

Modèle : H919A

Nom de commercialisation : BrightLink® 1485Fi/1485Fi+

Options : Télécommande (modèle 2198635 xx [x=0-9])

Type de produit : Unité d'interactivité tactile

Modèle : ELPFT01

Type de produit : Unité de contrôle HDBase-T^{MC}

Modèle : ELPHD02

Consignes de sécurité et caractéristiques de l'unité LAN sans fil avec Bluetooth

Contient l'unité LAN sans fil avec Bluetooth : WLU5630B-D101(RoHS)

Ce document contient des consignes de sécurité et une description des caractéristiques techniques. Lisez ce document attentivement avant l'utilisation afin d'assurer votre sécurité et le rendement du produit.

La transmission de données est toujours initiée par un logiciel, puis transmise au contrôle d'accès au support (MAC) par la bande de base analogique et numérique, avant de parvenir à la puce radiofréquence (RF). Plusieurs paquets spéciaux sont initiés par le contrôle d'accès au support. La portion numérique de la bande de base ne peut mettre en marche le transmetteur radio que de cette façon, et conséquemment l'éteindre à la fin du paquet. Par conséquent, le transmetteur ne sera en marche que lorsque les paquets en question seront en cours de transmission. Autrement dit, le dispositif cesse automatiquement la transmission lorsqu'il n'y a pas d'information à transmettre ou en cas de défaillance.

Cet équipement ne doit être utilisé qu'en intérieur.

États-Unis

Comporte un identifiant FCC : BKMAE-WLU5630

À l'issue des tests dont il a fait l'objet, cet appareil a été déclaré conforme aux normes des appareils numériques de classe B, conformément à la partie 15 de la réglementation FCC. Ces normes sont destinées à assurer un niveau de protection adéquat contre les interférences néfastes dans les installations résidentielles. Cet appareil produit, utilise et peut émettre des fréquences radioélectriques et, s'il n'est pas installé et utilisé conformément aux directives, peut brouiller les communications radio. Toutefois, il est impossible de garantir qu'aucune interférence ne se produira dans une installation particulier. Si cet équipement brouille la réception des ondes radio et télévisuelles, ce que vous pouvez déterminer en éteignant et en rallumant l'équipement, nous vous encourageons à prendre l'une des mesures correctives suivantes :

- Réorientez ou déplacez l'antenne de réception.
- Éloignez l'équipement du récepteur.
- Branchez l'équipement dans une prise donnant sur un autre circuit que celui où le récepteur est branché.
- Demandez conseil au revendeur de l'appareil ou obtenez l'aide d'un technicien radio/télévision expérimenté.

Mise en garde : Toute modification non expressément autorisée par la partie responsable de la conformité peut révoquer le droit d'usage de l'utilisateur lui permettant de faire fonctionner le présent équipement. Des câbles et des connecteurs correctement blindés et reliés à la terre doivent être utilisés pour les connexions à un ordinateur hôte et/ou à des périphériques afin de respecter les limites d'émission de la FCC.

Cet transmetteur ne doit pas être installé au même endroit qu'une autre antenne ou un autre transmetteur ou utilisé conjointement à une autre antenne ou un autre transmetteur.

Cet équipement est conforme aux limites d'exposition aux rayonnements de la FCC établies pour un environnement non contrôlé et respecte les règles d'exposition aux fréquences radioélectriques (RF) de la FCC. Cet équipement doit être installé et utilisé avec un minimum de 7,8 po (20 cm) de distance entre l'élément rayonnant et tout corps humain.

Canada

Contient IC : 1052D-WLU5630

CAN ICES-3 (B)/NMB-3 (B)

Cet appareil est conforme aux Cahiers des charges sur les normes radioélectriques (CNR) d'Industrie Canada (IC) applicables aux appareils exempts de licence. Son utilisation est soumise aux deux conditions suivantes : 1) cet appareil ne doit pas provoquer de brouillage, et 2) cet appareil doit tolérer le brouillage à la réception, y compris le brouillage risquant de provoquer un fonctionnement indésirable de celui-ci.

Cet équipement est conforme aux limites d'exposition aux rayonnements d'IC établies pour un environnement non contrôlé, et est conforme aux règles en matière d'exposition aux radiofréquences CNR-102 d'IC. Cet équipement doit être installé et utilisé avec un minimum de 7,8 po (20 cm) de distance entre l'élément rayonnant et tout corps humain.

Garantie limitée d'Epson America, Inc.

Conditions de la garantie limitée de 3 ans

- A. Éléments couverts par la garantie :** Epson America, Inc. (« Epson ») garantit à l'acheteur original du produit Epson couvert par la présente garantie limitée, que le produit, s'il est acheté à l'état neuf et utilisé au Canada, aux États-Unis ou à Porto Rico, sera conforme aux caractéristiques techniques du fabricant et sera exempt de défauts de fabrication et de vices de matériau pendant une durée de trois (3) ans à compter de la date d'achat d'origine. Cette garantie n'est pas transférable.
- B. Ce que fera Epson pour remédier aux problèmes :** Si votre produit doit être réparé durant la période où il est couvert par la garantie limitée, veuillez appeler Epson au numéro inscrit dans le bas de cette déclaration. Epson répondra aux appels durant les heures normales de soutien (actuellement du lundi au vendredi de 6 h à 20 h, heure du Pacifique, et le samedi de 7 h à 16 h — les heures peuvent changer). Au moment de votre appel, assurez-vous d'avoir les renseignements de votre preuve d'achat en main, notamment le numéro de série du produit et la date d'achat d'origine, pour pouvoir les fournir au technicien. Si la garantie ne peut être vérifiée au moyen du numéro de série, vous pourriez devoir fournir la preuve d'achat. Si Epson confirme qu'une intervention au titre de la garantie est requise, Epson pourra, à son choix, réparer ou remplacer l'appareil défectueux sans frais de pièces ou de main-d'œuvre. Si Epson autorise le remplacement de l'appareil défectueux, Epson vous enverra un produit de remplacement, en port payé, si vous avez une adresse au Canada, aux États-Unis ou à Porto Rico. Il vous incombe d'emballer correctement l'appareil défectueux et de le retourner à Epson dans un délai de cinq jours ouvrables après avoir reçu l'unité de remplacement. Epson vous demandera un numéro de carte de crédit ou de débit pour couvrir le coût du projecteur de remplacement au cas où vous ne retourneriez pas le produit défectueux. Pour une réparation du produit, Epson vous demandera de lui envoyer ce dernier directement ou à son centre de service autorisé qui réparera le produit et vous le renverra. Vous avez la responsabilité d'emballer le produit et devez payer les coûts d'expédition vers et depuis le centre de service autorisé Epson. Lorsqu'une intervention au titre de la garantie nécessite l'échange du produit ou d'une pièce, l'article remplacé devient propriété d'Epson. Le produit ou la pièce de remplacement pourra être neuf ou remis à neuf selon les normes de qualité d'Epson. S'il n'est pas possible de réparer le produit pour quelque raison que ce soit et qu'Epson ne vend plus le modèle en question, Epson remplacera le produit par un produit d'un autre modèle de valeur équivalente ou supérieure. Les produits ou les pièces de rechange sont couverts pour la période de garantie restante du produit original.
- C. Éléments non couverts par la garantie :**
1. Tous les dommages causés par une mauvaise utilisation, une utilisation abusive, une installation incorrecte, une négligence, des avaries lors de l'emballage ou du transport, les catastrophes comme un incendie, une inondation ou la foudre, une surtension électrique, des problèmes logiciels ou une interaction avec des produits de marque autre qu'Epson.
 2. Tous les dommages causés par des logiciels, des applications, des pièces, des composants ou des appareils périphériques de tiers ajoutés au produit après son envoi par Epson ou tout entretien visant ceux-ci; par exemple, les cartes, composants ou câbles ajoutés par le revendeur ou l'utilisateur.
 3. Tous les dommages causés par l'installation du produit près d'une source de chaleur ou directement dans la trajectoire d'une grille d'aération ou d'un climatiseur.

4. Les dommages causés par une utilisation continue et excessive.
5. Les dommages causés par un entretien inadéquat du projecteur (voir le *Guide de l'utilisateur* en ligne à ce sujet).
6. L'entretien lorsque le projecteur est utilisé hors du Canada, des États-Unis ou de Porto Rico.
7. L'entretien lorsque l'étiquette, le logo, la plaque signalétique ou le numéro de série ont été enlevés du produit.
8. La perte de données.
9. L'installation ou la désinstallation.
10. Tous les dommages résultant de l'entretien fait par un tiers autre qu'un réparateur Epson agréé.
11. Les dommages résultant du fonctionnement de l'appareil dans un environnement l'exposant à de la fumée, de l'huile, à un taux d'humidité extrême, à de la poussière ou à des vibrations excessives.
12. Les dommages esthétiques causés par la manipulation ou l'usure normale lors de l'utilisation.
13. Tous les produits ou toutes les pièces achetés usagés, remis à neuf ou remis en état.
14. Tous les dommages causés par des matériaux d'emballage inappropriés ou un emballage et un transport inappropriés lorsqu'un produit est retourné à des fins de réparation ou de remplacement. Les dommages subis par le produit lors du transport vous seront facturés.

Cette garantie n'est pas transférable. Epson n'est pas responsable de vos données ou de vos applications, lesquelles ne pourront pas être restaurées en cas de perte. Il vous incombe d'en prévoir la sauvegarde. Vous devrez assumer les frais d'affranchissement, d'assurance ou d'expédition engagés pour faire réparer votre produit Epson au titre de la garantie avec retour en atelier. Si une anomalie déclarée ne peut être identifiée ou reproduite, les frais engagés vous seront imputés.

D. STIPULATION D'EXONÉRATION DES AUTRES GARANTIES : LA RESPONSABILITÉ UNIQUE D'EPSON ET VOTRE DÉDOMMAGEMENT EXCLUSIF EN CAS DE RUPTURE DE GARANTIE SERONT LIMITÉS, AU CHOIX D'EPSON, À LA RÉPARATION OU AU REMPLACEMENT, COMME INDIQUÉ CI-DESSUS. CE QUI PRÉCÈDE CONSTITUE LA SEULE GARANTIE ET EXCLUT TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE, D'APTITUDE À UNE FIN PARTICULIÈRE ET DE NON-VIOLATION DE DROITS. CERTAINES LOIS NE PERMETTENT PAS L'EXCLUSION DE GARANTIES IMPLICITES. LE CAS ÉCHÉANT, L'EFFET DE TOUTES LES GARANTIES EXPRESSES ET IMPLICITES SE LIMITE À LA PÉRIODE DE GARANTIE MENTIONNÉE PRÉCÉDEMMENT. SAUF DISPOSITIONS CONTRAIRES, TOUTE DÉCLARATION OU GARANTIE FAITES PAR UNE AUTRE PERSONNE OU SOCIÉTÉ EST NULLE. CERTAINS ÉTATS N'AUTORISENT PAS LES LIMITATIONS VISANT LA DURÉE D'UNE GARANTIE IMPLICITE; LES LIMITATIONS INDIQUÉES PRÉCÉDEMMENT POURRAIENT AINSI NE PAS ÊTRE APPLICABLES.

E. EXCLUSION DES DOMMAGES; RESPONSABILITÉ MAXIMALE D'EPSON : NI EPSON NI LES MEMBRES DE SON GROUPE NE POURRONT ÊTRE TENUS RESPONSABLES DES DOMMAGES SPÉCIAUX, ACCIDENTELS OU INDIRECTS, DES PERTES DE BÉNÉFICES, DES COÛTS DE L'ÉQUIPEMENT DE SUBSTITUTION, DU TEMPS D'ARRÊT, DES RÉCLAMATIONS DE TIERS, Y COMPRIS DE CLIENTS, OU DES DOMMAGES MATÉRIELS RÉSULTANT DE L'UTILISATION DU PRODUIT EPSON OU DE L'IMPOSSIBILITÉ DE L'UTILISER, QUE CE SOIT À LA SUITE D'UNE VIOLATION DE LA GARANTIE OU EN FONCTION DE TOUTE AUTRE THÉORIE JURIDIQUE. EN AUCUN CAS, EPSON OU LES MEMBRES DE SON GROUPE NE PEUVENT ÊTRE TENUS RESPONSABLES DES DOMMAGES DE QUELQUE TYPE QUE CE SOIT QUI EXCÈDENT LE PRIX D'ACHAT AU DÉTAIL ORIGINAL DU PRODUIT. CERTAINS ÉTATS N'AUTORISENT PAS LES LIMITATIONS VISANT LES DOMMAGES EXEMPLAIRES OU INDIRECTS; LES LIMITATIONS INDIQUÉES PRÉCÉDEMMENT POURRAIENT AINSI NE PAS ÊTRE APPLICABLES.

F. Litiges, arbitrage, lois applicables :

1. Vous et Epson convenez que toutes les controverses ou réclamations en lien avec les produits ou services d'Epson ou avec la présente entente seront réglées par arbitrage, plutôt que devant les tribunaux. L'arbitrage sera régi par le règlement de JAMS en vigueur au moment où une demande d'arbitrage est déposée, et par les règles énoncées dans la présente entente, à l'exclusion des règles qui permettent l'arbitrage sur la base de recours collectifs et de mesures représentatives. L'arbitre, et non un tribunal ou un organisme fédéral, provincial, territorial ou local, détient le pouvoir exclusif de régler un différend découlant de l'interprétation, de l'applicabilité, du caractère exécutoire ou de la création des présentes, y compris toute déclaration indiquant qu'une partie ou l'intégralité des présentes est nulle ou annulable. On peut consulter le règlement de JAMS à l'adresse <http://www.jamsadr.com>, ou en composant le 1 800 352-5267. Les différends doivent être résolus par un seul arbitre neutre, et les deux parties doivent avoir une possibilité raisonnable de participer à la sélection de l'arbitre. Si vous le souhaitez, vous pouvez comparaître par téléphone. L'arbitre est lié par les modalités de la présente entente.

2. Préparation à l'arbitrage et envoi d'un avis. Avant de soumettre une demande d'arbitrage, vous acceptez de vous efforcer de résoudre tout différend de façon informelle pendant soixante (60) jours en communiquant avec nous à l'adresse customer.inquires@ea.epson.com. Veuillez inclure votre nom, votre adresse et vos coordonnées, les faits à l'origine du différend et la réparation demandée. Vous vous engagez à agir de bonne foi pour tenter de résoudre le conflit. Toutefois, si vous et Epson ne parvenez pas à un accord pour régler le différend dans les soixante (60) jours, vous pouvez entamer la procédure d'arbitrage.
3. Retrait. Vous pouvez choisir de vous retirer (vous exclure) de la procédure d'arbitrage individuelle, exécutoire et finale, et de la renonciation aux procédures de recours collectif et aux mesures représentatives mentionnées dans la présente entente en adressant une lettre à Epson America, Inc., à l'attention du : Legal Department, 3840 Kilroy Airport Way, Long Beach, CA 90806, dans les trente (30) jours suivant l'achat de produits Epson et/ou le recours à des services d'Epson. Indiquez-y (i) votre nom (ii) votre adresse postale et (iii) votre demande d'être exclu de la procédure d'arbitrage finale, exécutoire et individuelle ainsi que de la renonciation des procédures de recours collectif et des mesures représentatives mentionnées dans le présent article 6. Dans le cas où vous choisissez de vous retirer de la procédure décrite ci-dessus, toutes les autres modalités continuent de s'appliquer, y compris l'obligation de fournir un avis préalable à un différend.
4. Il n'y a ni juge ni jury lors d'un arbitrage et vos motifs d'appel sont limités, mais l'arbitre est habilité à accorder des réparations et peut vous accorder les mêmes dommages-intérêts qu'un tribunal pourrait le faire, y compris un jugement de constatation ou une mesure injonctive. La décision de l'arbitrage pourra faire l'objet d'un jugement par tout tribunal compétent.
5. Nonobstant ce qui précède, vous pouvez intenter une action individuelle à la Cour des petites créances de votre province ou municipalité si l'action relève de la compétence de ce tribunal et qu'elle est en instance uniquement dans cette cour.
6. Nonobstant ce qui précède, chacune des deux parties aux présentes reconnaît en outre qu'elle peut lancer une poursuite en cour visant à interdire la violation ou toute autre utilisation abusive de ses marques de commerce, brevets, droits de propriété intellectuelle ou secrets commerciaux.
7. Toutes les actions doivent être intentées dans l'année (1 an) suivant la date d'expiration de la garantie.
8. Si l'une ou l'autre des dispositions du présent article F est déclarée inexécutoire, cette disposition sera retirée et le reste de la présente entente restera en vigueur. Ce qui précède ne s'applique pas à l'interdiction de recours collectif ou de mesures représentatives. Par conséquent, si l'article 9 (ci-après) est déclaré inexécutoire, l'article 9 en entier (mais seulement l'article 9) deviendra nul et non avenu.
9. **Les deux parties aux présentes acceptent que les procédures de règlement des différends ne soient effectuées que sur une base individuelle et non dans le cadre d'une action collective, de groupe, ou de mesures représentatives.**
10. Le présent article F est régi par la Federal Arbitration Act.

G. Autres dispositions :

1. Autres droits que vous pourriez avoir : La présente garantie vous confère des droits précis, et vous pourriez avoir d'autres droits selon le territoire de compétence. Certains pays n'autorisent pas les limitations quant à la durée d'une garantie implicite ni les exclusions ou limitations des dommages exemplaires ou indirects; les limitations ou exclusions indiquées précédemment pourraient ainsi ne pas être applicables.
2. Garanties au Canada : Au Canada, les garanties englobent les garanties et les conditions.
3. Loi applicable : À l'exception de ce qui est stipulé à l'article F, vous et Epson reconnaissez que les réclamations soumises à l'arbitrage sont régies par les lois de la province ou de l'état où vous résidez.
4. Lieu : Dans l'éventualité d'un différend, à l'exception des réclamations qui font l'objet d'un arbitrage conformément aux dispositions de l'article F, vous et Epson reconnaissez la compétence des tribunaux de la province ou de l'état où vous résidez ou, s'il n'y en a pas, de ceux du comté de Los Angeles, Californie, États-Unis.

Pour trouver le revendeur Epson autorisé le plus près de chez vous, visitez le site www.epson.ca (ou www.epson.com aux É.-U.). Pour trouver le centre de service agréé Epson le plus près de chez vous, visitez le site www.epson.ca/servicecenterlocator (ou www.epson.com/servicecenterlocator aux É.-U.). Pour communiquer avec Epson Connection^{MS}, veuillez composer le 1 800 637-7661, le (905) 709-3839 (Canada) ou le (562) 276-4394 (É.-U.). Vous pouvez nous écrire à l'adresse postale Epson America, Inc., P.O. Box 93012, Long Beach, CA 90809-3012.

